Conseil supérieur de l'éducation
Québec

Pour diffusion immédiate
CNW - Code 1

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ENCADREMENT DES ÉLÈVES AU SECONDAIRE : AU-DELÀ DES MYTHES, UN BILAN POSITIF

Sainte-Foy, le 29 janvier 2004. – Contrairement à l'opinion courante, les mesures d'encadrement offertes dans les écoles secondaires sont nombreuses et variées tant dans le réseau public que privé. Au total, le bilan est nettement positif. C'est ce que révèle l'avis que le Conseil supérieur de l'éducation rend public aujourd'hui à l'école secondaire de Rochebelle à Sainte-Foy. « La perception populaire héritée de l'époque des polyvalentes ne correspond plus à la réalité. Les politiques et les programmes qui se sont succédé depuis 1980 permettent à l'élève de bénéficier d'un encadrement tant sur le plan pédagogique que sur les plans personnel et social », a déclaré le président du Conseil, M. Jean-Pierre Proulx.

L'avis intitulé *L'encadrement des élèves au secondaire : au-delà des mythes, un bilan positif,* répond à une demande formulée par M. Sylvain Simard alors qu'il était ministre de l'Éducation, demande qui a été reprise par son successeur M. Pierre Reid.

L'encadrement dans les écoles secondaires : une réalité méconnue

L'avis du Conseil repose pour une large part sur une vaste enquête qu'il a menée au printemps 2003 auprès des directions d'établissement tant du réseau privé que public. Cette enquête révèle que tout important que cela soit, l'encadrement ne se réduit pas aux règles de conduites et à la discipline. Loin de là. Il est constitué d'un ensemble d'activités très diversifiées à caractère pédagogique, personnel et social, qui s'exercent à travers trois fonctions principales : soutenir, guider et accompagner les élèves. S'en ajoute certes une quatrième, à laquelle l'opinion publique se réfère spontanément, mais qui n'est pourtant pas la plus importante : celle de contrôle afin d'assurer le respect des règles de conduite.

Le Conseil a constaté que les mêmes mesures sont appliquées dans le secteur public et dans le secteur privé. Les différences résident dans les préférences qui découlent du contexte propre à chaque secteur. Ainsi, le titulariat est plus populaire dans le secteur privé, alors que le tutorat est plus développé dans le secteur public.

Compte tenu que la notion d'encadrement a donné lieu, au cours des années, à de multiples perceptions qui ne correspondent pas à la réalité, le Conseil recommande à chaque établissement de faire connaître à la communauté qu'il dessert, les mesures d'encadrement qui y sont offertes.

Savoir moduler les mesures d'encadrement selon les besoins des élèves

À partir de la troisième secondaire, les mesures d'encadrement sont moins nombreuses, et cet effet est plus accentué dans le secteur public. Ce constat, note le Conseil, mérite d'être analysé en profondeur afin de s'assurer que les élèves des deux réseaux profitent de l'encadrement dont ils ont besoin. Aux directions d'école, le Conseil recommande « de moduler les mesures d'encadrement pédagogique, personnel et social, selon les besoins d'autonomie des élèves, du début jusqu'à la fin du secondaire ». Selon M. Proulx, les transitions sont particulièrement significatives à cet égard. En effet, l'encadrement qui a pour objet d'assurer un passage harmonieux du primaire au secondaire ne sera pas le même que celui qui prépare les élèves à accéder à l'enseignement supérieur.

Aussi le Conseil recommande-t-il au ministre de l'Éducation de soutenir des projets de recherche qui permettent de clarifier les besoins d'encadrement des élèves en fonction de leur maturité et de leur degré d'autonomie et, aux universités, de poursuivre la recherche sur les liens entre l'encadrement des élèves et la réussite éducative.

Les mesures d'encadrement : un choix de l'école

Le ministre voulait que le Conseil lui apporte un éclairage sur des aspects précis de l'encadrement des élèves tels que les modèles à privilégier, les formules de tutorat, titulariat et mentorat et les conditions facilitant l'implantation de ces différentes formules. De l'avis du Conseil, il revient plutôt à chaque équipe-école de choisir les mesures d'encadrement qu'elle juge les plus appropriées à son contexte pour soutenir, guider et accompagner les élèves tout en assurant leur sécurité et la discipline dans l'école.

De plus, la réforme au secondaire est un moment propice pour procéder à une réflexion sur le sujet. Elle contient en effet des orientations pédagogiques et des pratiques professionnelles prometteuses en la matière. Elle est l'occasion de mettre en place des moyens permanents et récurrents pour cerner les besoins d'encadrement des élèves, clarifier l'expression de la demande d'encadrement, établissement par établissement, et situer la démarche à l'intérieur du projet éducatif et du plan de réussite de l'établissement.

Cette démarche continue interpelle tous les acteurs scolaires, équipe-école, élèves, parents et communauté. Le leadership de la direction de l'école est essentiel si l'on veut obtenir le consensus requis pour harmoniser les mesures d'encadrement des élèves. Le président a souligné en terminant que « de l'avis des élèves et des parents consultés, les enseignantes et les enseignants ont un rôle crucial à jouer, ce qui nécessite un soutien réel et constant de la part de la direction et du personnel de l'école ».

- 30 -

Source : Josée Turcotte
Directrice de l'administration et des communications

Renseignements
ou entrevues : (418) 644-1221 ou (418) 254-2689